



## Financer l'amélioration énergétique des bâtiments publics des collectivités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Mémento des financements 2018

Le parc des bâtiments publics des collectivités consomme 24 TWh/an pour une facture annuelle de l'ordre de 2 Md€ (*Enquête ADEME 2012, Communes et EPCI uniquement*). La réduction de ces consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées est donc un enjeu majeur pour la transition énergétique de notre pays. Comme ce parc représente une surface d'environ 280 millions de m<sup>2</sup>, sa rénovation est un chantier de taille nécessitant un engagement et des ressources dans la durée. La question financière, est bien sûr primordiale, et pour financer l'amélioration énergétique du parc de bâtiments, AMORCE encourage les collectivités à :

- Dimensionner les opérations d'amélioration de manière optimale ;
- Repérer les sources de financement existantes et mobiliser les plus pertinentes ;
- Innover et expérimenter dans les montages financiers.

Dans ce sens, AMORCE participe au projet SHared Knowledge for Energy Renovation of buildings for Public Administrations (SHERPA), qui vise à faciliter la multiplication des projets des maîtres d'ouvrage publics par l'échange d'informations ou de pratiques, et l'expérimentation d'outils techniques ou financiers. **Le recensement des principaux modes de financements mobilisables pour les actions d'amélioration énergétique des bâtiments publics des collectivités ou de leurs groupements, objet de la présente note, fait partie des actions à mener dans le cadre de SHERPA.**

A noter que toutes ces aides ne sont pas nécessairement cumulables entre elles. Par exemple les aides de l'ANAH et du Fonds Chaleur ne sont pas cumulables avec les CEE. Le temps d'instruction entre le dépôt de dossier et le retour est très variable en fonction des aides demandées et peut être long. De plus, la demande d'aide doit bien souvent être effectuée avant le démarrage du projet. Ce sont autant d'informations dont il faudra tenir compte dans son plan de financement.

Avec ce document, AMORCE propose ainsi un aperçu synthétique des principales sources de financement existantes pour soutenir les collectivités dans leur démarche de rénovation du patrimoine, ainsi que les aides sous forme de conseil et d'ingénierie. Chaque dispositif est accompagné d'un lien et le cas échéant d'un contact pour en savoir plus et pour obtenir rapidement une information exhaustive.

Le choix a été fait de mentionner les programmes finançant directement les maîtres d'ouvrage plutôt que les grands fonds d'État qui alimentent ces programmes. Ainsi, le 3<sup>ème</sup> volet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3) ouvert depuis 2016 et doté de 10 milliards d'euros, ne figure pas en tant que tel dans cette grille. En effet, le financement au coup par coup semble de plus en plus courant et ce sont donc les Appels à Projets (AAP) et les Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) alimentés par ces fonds qui sont mis en avant.

## 1 - Financements nationaux des actions d'amélioration énergétique du patrimoine des collectivités ou de leurs groupements

Invest. *	Ingé. *	Nature et objet	Géré par	Remarques 2018	En savoir +
✓		<b>CEE : Certificats d'Économies d'Énergie.</b> Deux solutions pour les collectivités : déposer leurs dossiers CEE en propre ou conclure un partenariat en amont avec un obligé (fournisseur d'énergie). Les collectivités peuvent aussi participer à des programmes CEE, comme le SLIME (Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) centré sur la précarité énergétique.	Dispositif piloté par le ministère de la Transition énergétique et solidaire et mis en œuvre par les obligés et les éligibles	Mai 2018, la valeur des CEE est de l'ordre de 4,5 €/MWh cumac. Le taux de financement est très variable en fonction des fiches opérations concernées, et du prix des CEE. Il va de 2-3% pour un raccordement à un réseau de chaleur à 100% pour des opérations d'isolation spécifiques.	[AMORCE 2017d] [AMORCE 2016a] <a href="#">Programmes CEE</a>
✓		<b>TVA réduite à 5,5%</b> sur les factures d'énergie pour les réseaux de chaleur sur la part abonnement et sur la part fourniture pour ceux alimentés à plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).	Appliquée par l'exploitant ; contrôlée a posteriori par la DGFiP	Près de 70% des réseaux de chaleur -comptant pour 75% de l'énergie livrée- en ont bénéficié en 2016.	<a href="#">Voir FAQ d'AMORCE sur les RCU</a> [AMORCE 2017e]
✓	✓	<b>Aides ADEME :</b> diagnostic et étude de projet, méthanisation, recherche, observatoires, postes de conseiller ou d'animateur, contrats d'objectifs. Des aides spécifiques pour le développement des projets de mobilisation d'EnR&R, via un réseau de chaleur notamment, par le biais du Fonds Chaleur géré par l'ADEME (subventions et aides remboursables).	ADEME National pour les AAP et AMI. ADEME régional ARA	Aides régionales au cas par cas et aides nationales en réponse à des appels à projets (AAP) ou appel à manifestations d'intérêt (AMI). Pour le Fonds chaleur, le montant moyen des subventions varie entre 20 et 40% des investissements globaux avec une enveloppe annuelle d'environ 200-220 M€.	<a href="#">Mode d'emploi des aides de l'ADEME</a> <a href="#">Site ADEME AAP</a>
✓		<b>FSIL : Fonds de Soutien à l'investissement public local.</b> Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, infrastructures en faveur de la construction de logements.	Préfectures de département	Fonds du Ministère de la cohésion des Territoires (MCT). 1,2 milliard d'euros en 2017, il a été porté à 1,66 milliard en 2018, dont 1 milliard dédié à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	<a href="#">Détail site internet</a>
✓		<b>Contrat de performance énergétique (CPE) :</b> Contrat entre un maître d'ouvrage (public ou privé) et un opérateur qui s'engage sur des objectifs chiffrés de performance énergétique sur plusieurs années	Régi par le code des marchés publics pour les acteurs publics.	Deux types de CPE pour les maîtres d'ouvrage publics : le Marché Global de Performance énergétique (MGPE) - aucun financement de l'investissement prévu par l'opérateur - et le Marché Public de Performance Énergétique (MPPE) pour lequel un financement est possible.	[ADEME 2016]
✓		<b>Intracting :</b> Co-financement par des avances remboursables de travaux d'optimisation énergétique permettant de dégager des économies d'énergie. Ces économies sont ensuite affectées aux remboursements des avances consenties.	Caisse des Dépôts	La Caisse des Dépôts apporte une avance remboursable de 50% du montant des travaux. Montants types de 500 k€ à 5 M€ de travaux versés en 2 ou 3 tranches. Taux de rémunération de 2% avec un temps de retour de 10 ans max. Un économiste de flux doit être nommé.	<a href="#">Détail CDC</a>
✓		<b>Prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations :</b> Eco-Prêts, Prêts à la réhabilitation, Prêts Politique de la Ville, Prêt GPI AmbRE, Prêt au Secteur Public Local	Caisse des Dépôts	Différents prêts distribués par la Caisse des Dépôts. Les taux varient entre taux Livret A -0,75% à +1,3% pour des durées allant de 5 à 40 ans.	[CDC 2016]
✓		<b>Prêt BEI - La Banque Postale :</b> Optimisation énergétique des bâtiments publics pour des travaux de construction de bâtiments, de rénovation, d'amélioration de l'éclairage public et de production des énergies renouvelables.	La Banque Postale	Enveloppe de 100 M€. Taux fixe ou taux révisable (Euribor) sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, bénéficiant d'une décote grâce à la ressource BEI. Juin 2018, taux fixe < 1,40%. Possibilité d'intégrer une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'à 18 mois.	<a href="#">Voir détail sur site LBP</a>
✓		<b>Prêt BEI - Crédit Agricole :</b> Prêts bonifiés grâce à la ressource BEI. Projets EnR, biomasse, et rénovation énergétique entre autres.	Crédit Agricole	Différentes enveloppes pour un total de 425 M€ sur les actions air-énergie-climat.	<a href="#">Site Crédit Agricole</a>
✓		<b>Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) :</b> Financement des dépenses de fonctionnement ou d'investissement relatives au développement durable des territoires.	Préfectures de région	Fonds composé de 2 sections : une générale et une régionale qui permet de financer les contrats de projets État-Région.	<a href="#">Site du MCT</a>

## 2 - Financements régionaux des actions d'amélioration énergétique du patrimoine des collectivités ou de leurs groupements en région PACA

Invest. *	Ingé. *	Nature et objet	Géré par / Contact	Remarques 2018	En savoir +
✓		<b>Fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) :</b> Le fonds s'adresse à toutes les communes pour des projets de construction, d'extension, de réhabilitation et de mise aux normes d'équipements ou de bâtiments communaux, sportifs, touristiques, culturels et de loisirs appartenant à la commune.	Région PACA : <a href="mailto:sapt@regionpaca.fr">sapt@regionpaca.fr</a> ou <a href="mailto:scluzel@regionpaca.fr">scluzel@regionpaca.fr</a>	Toutes les communes sont éligibles au fonds à hauteur de 30 % maximum de la dépense avec un plafond de 200 000€. Les communes de moins de 1 250 habitants peuvent souscrire à 70 % d'aide maximum du coût HT du projet avec un plafond de 12 000€. Date limite de l'envoi des dossiers fixée au 30/04/2018 pour cette année.	<a href="#">Site région PACA</a>
✓		<b>La SPL « AREA PACA »</b> permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une prestation d'ingénierie technique et financière avec une procédure simplifiée notamment pour des prestations de rénovation du patrimoine.	AREA PACA Service Gestion du patrimoine : <a href="mailto:Sebastien.corbet@areapaca.com">Sebastien.corbet@areapaca.com</a> 04 91 14 36 05	Désignée Opérateur Régional Énergétique depuis 2014, l'AREA PACA a pour mission de mettre en œuvre des projets de rénovation énergétique performants sur le patrimoine des collectivités actionnaires (étude de faisabilité, diagnostic énergétique, recherche de financement...).	<a href="#">Site Area PACA</a>
✓	✓	<b>Aides du Département des Hautes-Alpes :</b> Le département dispose d'aides à l'investissement qui peuvent être mobilisées pour les opérations de rénovation des bâtiments publics. Aides à l'ingénierie pour les collectivités adhérentes via l'agence IT05 créée à l'initiative du Département (assistance technique, administrative, financière...).	Service des politiques territoriales : <a href="mailto:Sylvie.ferrus@hautes-alpes.fr">Sylvie.ferrus@hautes-alpes.fr</a> 04 86 15 36 08 ou 00	Subventions d'investissement : Le taux de la subvention départementale ne pourra être supérieur à 30% de la dépense subventionnable (travaux d'amélioration énergétique).	<a href="#">Site département des Hautes Alpes</a> <a href="#">Site IT05</a>
✓		<b>Aides du Département des Alpes de Haute-Provence :</b> Le Fonds départemental d'aide aux communes (FODAC) a pour objectif de faciliter la réalisation de projets d'intérêt communal ne relevant pas d'un enjeu intercommunal ou départemental. Sont notamment éligibles les études avant travaux et les travaux au titre du logement social.	Direction des stratégies d'aménagement territorial : 04 92 30 08 79	Le taux maximal d'intervention est inversement proportionnel à la population DGF appréciée par tranches (de 25% pour les communes supérieures à 1 000 habitants à 70% pour les communes inférieures à 200 habitants). Le plafond de subvention par commune est constitué d'une subvention de base (10 000€) multipliée par le coefficient de solidarité communal, révisé annuellement.	<a href="#">Site département des Alpes de Haute Provence</a>
✓		<b>Aides du Département du Vaucluse :</b> Le département consacre une enveloppe de 20 M€ sur 3 ans dédiée au Contrat de Solidarité Territoriale et de 2,5 M€ par an pour les contrats de transition qui ont pour objectif d'aider les communes dans leurs projets de développement des territoires avec une aide à l'investissement (contrats de transition) ainsi qu'une aide aux études d'opportunité. 10% de l'enveloppe concerne les travaux du patrimoine (dont la rénovation énergétique).	Direction du Développement et des Solidarités Territoriales - service soutien aux territoires : 04 32 40 78 68	Les contrats de solidarité territoriale financent entre 50 et 80% des dépenses des communes de moins de 5 000 habitants et pour les communes de plus de 5 000 habitants le financement via les contrats de transition est composé d'une part fixe de 70 000 € et d'une part variable à partir de 2 €/habitant en fonction du nombre d'habitants. Aides aux opérations de réhabilitation des organismes HLM également. Plafonnée à 1 000€ / logement.	<a href="#">Site département du Vaucluse</a>
✓		<b>Aides du Département du Var :</b> Pas d'aide spécifique à la rénovation énergétique. Aides globales concernant les bâtiments publics regroupant l'ensemble des travaux.	Service du Développement Territorial : <a href="mailto:jgomez@var.fr">jgomez@var.fr</a> 04 22 79 04 60	Enveloppe de 30 M€ en 2018 pour l'aide aux communes dans divers projets d'investissement.	<a href="#">Site département du Var</a>
✓	✓	<b>Aides du Département des Bouches-du-Rhône :</b> Le département soutient les projets des communes avec une politique d'aide à l'ingénierie (Aide Technique Départementale 13 – ATD13) ainsi qu'une aide à l'investissement dans le cadre du fonds « Climat-air-énergie-territorial » qui finance des études et des travaux pour l'installation d'énergies renouvelables ou de rénovation.	Direction de la Vie Locale : <a href="mailto:Nathalie.gastaud@departement13.fr">Nathalie.gastaud@departement13.fr</a> 04 13 31 39 48	Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « climat-air-énergie-territorial ». Le fonds subventionne les travaux et les études : financement de 20 à 60% coordonné avec la Région, l'ADEME, le FEDER. Pas de montant plafond, enveloppe de 2,5 M€.	<a href="#">Site département des Bouches du Rhône</a> <a href="#">ATD13</a>
✓		<b>Aides financières aux collectivités, Département des Alpes-Maritimes :</b> Le département peut soutenir des dépenses d'équipements de production pour les énergies renouvelables, des actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine des collectivités, des projets de rénovation intégrant des critères élevés de performance énergétique.	Service aide aux communes : 04 97 18 23 57	Les taux d'aides varient selon la catégorie de la commune : communes rurales (de 10 à 70%), communautés urbaines (10% du montant des travaux), communauté de communes (selon les modalités de contractualisation à part), communauté d'agglomération (10% du montant des travaux). Une réduction de 20% de la consommation d'énergie devra être atteinte. Pas de montant plancher ou plafond de l'aide.	<a href="#">Site département des Alpes Maritimes</a>

NB : L'article L3232-1-1 du CGCT donne aux Conseils Départementaux la possibilité de mettre à disposition des communes ou EPCI une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat (entre autres compétences) formalisée dans une convention. Le Département ne pourra déléguer ces missions d'assistance technique qu'à un syndicat mixte dont il est membre. Certains Départements ont créé des syndicats mixtes (Hautes Alpes, Bouches-du-Rhône) à qui ils ont délégué cette compétence.

\* aide à l'investissement ou à l'ingénierie



### 3 - Documents

- [CDC 2016] *Collectivités, des prêts adaptés à tous vos projets.* Groupe Caisse des Dépôts, mai 2016  
[https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/plaquette\\_collectivites.pdf](https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/plaquette_collectivites.pdf)
- [DGEC 2016] *Guide des principaux dispositifs d'aide pour la transition énergétique à destination des collectivités.* Direction Générale de l'Énergie et du Climat, avril 2016  
[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guides\\_des\\_dispositifs-4\\_cle5893ac.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guides_des_dispositifs-4_cle5893ac.pdf)
- [AMORCE 2018] *Repères sur les coûts et financements des PCAET - ENP42,* AMORCE, janvier 2018
- [AMORCE 2017d] *CEE - Habiter Mieux et collectivités - ENT22,* AMORCE, avril 2017
- [AMORCE 2016a] *Certificats d'économies d'énergie : 50 questions pratiques pour les collectivités - ENE02,* AMORCE, août 2016
- [AMORCE 2017e] *Guide l'Élu et les réseaux de chaleur - RCP25,* AMORCE, août 2017
- [ADEME 2016] *Contrat de performance énergétique - ADEME,* mars 2016  
<http://www.rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/files/mediatheque/publications/contrat-performance-energetique-retour-experiences.pdf>

### 4 - Sites utiles

- AMORCE : <http://www.amorce.asso.fr/fr/>
- SHERPA: <https://sherpa.interreg-med.eu/> - <https://sherpa.interreg-med.eu/>
- Caisse des Dépôts : <https://www.prets.caissedesdepots.fr/-collectivites-.html>
- DREAL: <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
- ADEME-PACA: <http://www.paca.ademe.fr/>
- Région PACA: <https://www.maregionsud.fr/>

### 5 - Pour aller plus loin...

#### CONTACTEZ-NOUS :

Fabien MOUDILENO, [fmoudileno@amorce.asso.fr](mailto:fmoudileno@amorce.asso.fr), Romain DEVAUX, [rdevaux@amorce.asso.fr](mailto:rdevaux@amorce.asso.fr), Paul VIENNE [pvienn@amorce.asso.fr](mailto:pvienn@amorce.asso.fr)  
18 rue Gabriel péri 69100 VILLEURBANNE.

**PARTICIPEZ AUX ECHANGES DU RESEAU :** [Groupes d'échanges d'AMORCE](#) : Planification, Rénovation, Certificats d'économies d'énergie (CEE), Lutte contre la précarité énergétique, Énergies renouvelables, Distribution d'énergie, Réseaux de chaleur, etc.

**ADHEREZ AU RESEAU AMORCE :** <http://www.amorce.asso.fr/>

*AMORCE est seule responsable du contenu de ce document. L'autorité de gestion du programme MED ne peut être tenue pour responsable d'aucun usage qui pourrait être fait de l'information contenue dans le présent document.*

